Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 029-212900773-20260605-CM26_05007-DE

Date de mise en ligne :

Guissény Gwiseni
Finistère
Pen-Ar-Bed
Tél / Pellg : 02 98 25 61 07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUISSÉNY N°CM/26-05007

Date d'envoi de la convocation : 2 juin 2026

Nombre de membres en exercice	= 19
Présents	= 15
Votants	= 18

RÉUNION DU 5 JUIN 2026

Travaux d'aménagements le long du sentier côtier et des dunes

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Jean-Louis BONDU, maire.

Étaient présents : Marilène BACK, Violaine BODENNEC, Jean-Louis BONDU, Herveline CABON, Florian CARDINALE, Mickaël CONQ, Jean-François DELAPRE, Vannessa FLAUX, Fabien GINESTE, Stéphanie GUEGUEN, Laurence GUERINET, Isabelle HERFELD, Gérard LE GUEN, Sylvain L'HEVEDER, Cécile LORMEAU, Raphaël RAPIN, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés et représentés : Sandrine FLOCH, Jean-Marie TRÉHORET et Mickael CONQ donnent respectivement procuration à Cécile LORMEAU, Jean-François DELAPRÉ et Raphaël RAPIN.

Absents : Michel RINNA

Les conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Isabelle HERFELD a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur Fabien GINESTE, Conseiller délégué à l'environnement, le cadre de vie et le littoral, rappelle que la continuité du sentier littoral (SPPL terrains privés et passage sur terrains publics) a été principalement altérée suite aux tempêtes de l'hiver 2013-2014 et secondairement par d'autres tempêtes au cours de la dernière décennie.

Afin de restaurer la continuité entre la crique de Porz Olier et la descente Ar C'houzog, un accord a été établi en 2015 avec les propriétaires des parcelles AO135, AO136 et AO137 : les propriétaires ont accordé un passage sur la parcelle AO135 entre le chemin communal du Dibennou et le sentier côtier.

Ce passage a permis de contourner la parcelle AO134 où le chemin avait été complètement détruit et aucun accord n'avait pu être trouvé pour reculer le chemin.

En contrepartie, la commune s'est engagée à restaurer la clôture brise-vue. Les réparations faites il y a 10 ans nécessitent d'être renouvelées suite notamment à la tempête Ciaran et malgré quelques réparations en 2024.

Les travaux prévoient la réparation de la clôture brise vue en brande de bruyère pour partie (30 mètres, brande neuve et fils) et la réfection à neuf pour le tronçon le plus dégradé (15 mètres, poteaux, fils, brande).

En plus de ces travaux, quelques aménagements complémentaires de pose de ganivelles (une cinquantaine de mètres) sont prévus sur le secteur du Curnic afin d'organiser et de sécuriser la circulation piétonne et automobiles à proximité des parkings et des dunes.

L'ensemble de ces travaux est estimé à environ 9 500 € HT.

Monsieur Fabien GINESTE, rapporteur entendu,

DÉLIBÉRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, par 18 voix pour.

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 029-212900773-20260605-CM26_05007-DE

Date de mise en ligne :

Article 1 : Accepte de réaliser les différents travaux nécessaires à maintenir la continuité du sentier côtier sur ce secteur de la pointe du Dibennou et à l'organisation de la fréquentation piétonne et automobile sur le secteur du Curnic.

Article 2 : Décide de solliciter des fournisseurs et des entreprises pour l'exécution des travaux.

Article 3 : Donne pouvoir au Maire ou à l'adjoint délégataire pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

À Guissény, le 5 juin 2026
Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,
Jean-Louis BONDU

MAIRIE DE GUISSENY
29880

La secrétaire de séance,
Isabelle HERFELD